

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 24 JUIN 2019

DELIBERATION N°96/2019

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	18 JUIN 2019	18 JUIN 2019
40	23	34		
<b>OBJET :</b> DELIBERATION MODIFICATIVE VOTE DE LA TRANCHE 2018 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT 2014/2018 TRAVAUX D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE				
<b>RESUME :</b> CDDA 2014-2018 Travaux d'eau potable commune de Saint Rémy de Provence. Tranche 2018, ajustement du montant de la dépense subventionnable de 800 000 € HT voté par délibération N°68/2019 du 11 avril 2019, à un montant de 818 748 € HT pour correspondre à la délibération N°165/2017				

L'an deux mille dix-neuf,

le vingt-quatre juin,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Fontvieille sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI Président.

**PRESENTS :**

MMES ET MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BLANC Michel, CALLET Marie-Pierre, CHERUBINI Hervé, DELON Pascal, FAVERJON Yves, GALLE Michel, GATTI Régis, GESLIN Laurent, GUENOT Jacques, HALDY Jean, JODAR Françoise, JODAR Jacques, LAUBRY Patricia, PELISSIER Aline, PRIEUR DE LA COMBLE Inès, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoit, WIBAUX Bernard

**ABSENTS :**

MMES ET MM. BASSO Gilles, FENARD Michel, LEMOIGNE Chantal, MILAN Henri, PEROT-RAVEZ Gisèle, VIDAL Denise

**PROCURATIONS :**

- Monsieur BLANC Patrice à Madame ROGGIERO Alice
- Monsieur BONET Michel à Madame ABIDI Nadia
- Madame BONI Maryse à Monsieur HALDY Jean
- Monsieur CAVIGNAUX Michel à Monsieur WIBAUX Bernard
- Madame GARCIN-GOURILLON Christine à Monsieur SAUTEL Jack
- Monsieur GARNIER Gérard à Monsieur GALLE Michel
- Madame GAZEAU-SECRET Anne à Madame SCIFO-ANTON Sylvette
- Monsieur GUIGNARD Stephan à Monsieur FAVERJON Yves,
- Monsieur GUILLLOT Pierre à Madame AOUN Danièle
- Madame LICARI Pascale à Monsieur SANTIN Jean-Denis
- Monsieur MANGION Jean à Madame PRIEUR DE LA COMBLE Inès

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Yves FAVERJON**Le Conseil communautaire,****Vu** la délibération N°165/2017 du 19 octobre 2017 portant sur le transfert du Contrat Départemental d'Aménagement et de Développement 2014-2018 de la Commune de Saint Rémy de Provence

**Vu** la délibération N°68/2019 du 11 avril 2019 portant sur le vote de la tranche 2018 eau potable du Contrat Départemental d'Aménagement et de Développement 2014-2018 de la Commune de Saint Rémy de Provence.

**Considérant**, la demande du Conseil Départemental 13 d'ajuster le montant de la dépense subventionnable de 800 000 € HT voté par délibération N°68/2019 du 11 avril 2019, à un montant de 818 748 € HT pour correspondre à la délibération N°165/2017.

### Délibère :

**Article 1 : approuve** le nouveau plan de financement relatif à la tranche 2018 d'un montant de 818 748€ HT de dépenses subventionnables, permettant d'obtenir une subvention d'un montant de 343 874€ HT pour l'opération « Extension du réseau d'eau potable » du CDDA 2014-2018 de la Commune de Saint Rémy de Provence tel que détaillé en annexe.

**Article 2 : autorise** Monsieur Le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces modifiées et nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).